

Décision individuelle n°2023-0058

Du 09 mars 2023

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 17 mars 2023 :

	désignation	Prix vente
		€ TTC
	TOPO GUIDE VTT MASSIF DE L'AIGOUAL	5 €
	VAUTOUR FAUVE – DELACHAUX NIESTLE	25,90 €
	LE LANGAGE DES OISEAUX - SCIENCE HUMAINE JEUNESSE	13 €
	LES ANIMAUX ET NOUS - SCIENCE HUMAINE JEUNESSE	14 €
	LES OISEAUX DES FORETS PAR LA COULEUR - DELACHAUX NIESTLE	12,50 €
	LES PETITS PROBLEMES DE LA VIE - DELACHAUX NIESTLE	13,50 €
	LE PETIT GUIDE ENTOMO	19,90 €
	PUZZLE FORET - 1000 PCS	27,90 €
	PUZZLE PREHISTOIRE - 100 PCS	29,90 €
	LA VIE ANIMALE (6-12 ans) - MONTESSORI	19,50 €
	JE TRACE J'EFFACE - LA NATURE	6,95 €

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE

Par déléguation
Le Directeur adjoint



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr